

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: BADET Michel

Le jeudi 24 juillet 2025

Représentant l'association : Ain Profession Sport et Culture

En qualité de : Président

Adresse de l'association : 165 Chemin du Stade 01960 PERONNAS

Nom de la manifestation : La Farfouille du Sport

Adresse de la manifestation : 165 Chemin du Stade 01960 PERONNAS

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 21/09/2025 de 10h00 à 16h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Monsieur BADET Michel est **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra 165 Chemin du Stade à PÉRONNAS le :

Dimanche 21/09/2025 de 10h00 à 16h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur BADET Michel, 165 Chemin du Stade 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, jeudi 24 juillet 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

